



Terres d'Aventure présente

L'Écosse : des Highlands à l'île de Skye

2 au 14 juin 2022





Au cours de ce voyage, nous découvrons la plénitude des paysages vierges et sauvages des Highlands qui ont inspiré de nombreux artistes. Nous randonnons le long de magnifiques lochs, à travers de majestueux glens et des parcs nationaux, au pied du Ben Nevis, tout en dégustant (avec modération) le célèbre malt whisky... Vous découvrirez également Glencoe, considérée comme la plus spectaculaire vallée des Highlands écossaises. Les parois rocheuses de ses nombreuses montagnes cachent des vallées mystérieuses... Vous explorerez enfin Ben Nevis, le plus haut point du Royaume-Uni : un cadre naturel unique, avec sa vie végétale variée et particulière due au climat subarctique. Si vous êtes un amoureux de la nature à l'état pur et de la roche, ces lieux uniques seront pour vous un paradis. Nous y avons ajouté la découverte de l'île de Skye, un lieu magique imprégné de la culture gaélique.

L'Écosse saura vous envoûter. Son histoire, ses légendes, ses paysages et sa musique se complètent pour créer une ambiance vraiment spéciale. Sa géologie complexe a créé la diversité du paysage. La possibilité de visites de sites culturels et historiques complète agréablement la découverte de cette terre de mystères et de légendes.





VOTRE ITINÉRAIRE

JOUR 0 | 1^{er} juin : VOL INTERNATIONAL

Vol de nuit vers l'Écosse.

JOUR 1 | 2 juin : EDIMBOURG (environ 12km – 30 mins)

Accueil par votre guide parlant français.

Transfert vers votre hébergement à Edimbourg – **un seul transfert inclus en groupe sur le vol de groupe.**

Si vous arrivez sur un horaire différent, vous devez vous rendre à l'hôtel par vos soins.

En fonction des horaires d'arrivée, possibilité de visite libre de la ville.

Souper d'introduction avec le guide et nuit à Edimbourg. Guide à la disposition du groupe pour la soirée

JOUR 2 | 3 juin : EDIMBOURG / LOCH KATRINE / TROSSACHS / DRYMEN (environ 165km – 3h)

Petit-déjeuner écossais.

Route vers le parc national de Trossachs et le Loch Kathrine en passant par Stirling et Callander.

Mini-croisière sur le Loch Katrine (1h)

Situé en plein cœur des Trossachs au milieu de paysages rendus célèbres par Rob Roy McGregor, le loch Katrine est l'endroit idéal où passer une journée inoubliable. Offrez-vous une croisière à bord du Sir Walter Scott, le vénérable bateau à vapeur qui navigue sur ces eaux depuis plus d'un siècle.

**horaires fixés pour les croisières donc programme à reconfirmer selon disponibilité des croisières.*

Dîner en cours de journée.

Continuation vers Aberfoyle.

Randonnée dans le parc du Loch Lomond et Trossachs, premier parc national d'Ecosse. Les lacs, les montagnes, les forêts constituent le charme de cet endroit où a vécu Rob Roy McGregor et qui a inspiré Sir Walter Scott pour la création de ses œuvres.

Randonnée en boucle au départ d'Aberfoyle

Heures de marche : entre 3h et 3h30

Distances : 5 km

Dénivelé + : 350 m

Dénivelé - : 350 m

Route en direction de Drymen et installation à l'hébergement.

Souper et nuit à Drymen.



JOUR 3 | 4 juin : DRYMEN / CONIC HILL / FORT WILLIAM (environ 160km - 2h30 / 3h)

Petit-déjeuner écossais.

Randonnée vers le sommet de Conic Hill, offrant une vue magnifique sur le Loch Lomond.

Conic Hill est un petit sommet pointu s'élevant au-dessus de Balmaha. Juste sur la faille Highland Boundary, ce court sentier offre une vue vraiment fantastique sur le loch Lomond et ses nombreuses îles.

Heures de marche : entre 3h et 5h

Distance : 4 km

Dénivelé + : 350 m

Dénivelé - : 350 m

Terrain : bon chemin dans la montée, avec des pentes. Le détour par le célèbre chemin de randonnée West Highland Way jusqu'au sommet implique un court passage rocheux

Départ : parking de Balmaha

Dîner en cours de journée.

Route en direction de Fort William.

L'après-midi sera consacrée à une **visite dans une distillerie** de whisky à Fort William (*selon disponibilités, pourra avoir lieu à un autre endroit du circuit*).

Installation à l'hébergement.

Souper et nuit dans la région de Fort William.

JOUR 4 | 5 juin : BEN NEVIS (environ 15-35km – 20 min à 45 min selon l'hôtel réservé)

Petit-déjeuner écossais.

Randonnée au sommet du Ben Nevis

Ben Nevis (1344m) est la plus haute montagne au Royaume-Uni, et son ascension, l'une des plus spectaculaires des Highlands, nous offrira une expérience unique, son cadre naturel ne se retrouvant dans aucune autre partie des îles britanniques : allant d'une vallée boisée à un sommet alpin, à travers un plateau accidenté et rocailleux.

Nous commencerons par un chemin balisé menant jusqu'au Loch Meall, à t-Suidhe, puis à travers une plaine de bruyères pour accéder à des pentes rocheuses et au sommet de cette montagne emblématique.

Heures de marche : entre 6h30 et 7h

Distance Parcourue : 14 km

Dénivelé + : 1300 m

Dénivelé - : 1300 m

Dîner en cours de journée.

Retour à Fort William.

Souper et nuit dans la région de Fort William.



JOUR 5 | 6 juin : FORT WILLIAM / CHUTES DE STEALL / CREAG MEAGAI DH/ FORT WILLIAM (environ 100km – 2h)

Petit-déjeuner écossais.

Ce matin, nous poursuivons notre découverte avec **une des meilleures petites promenades d'Écosse qui nous mène à une vallée étroite et isolée, se poursuivant jusqu'aux chutes de Steall.**

Heures de marche : 1 heure

Distance : 3.2 km

Dénivelé + : 225 m

Dénivelé - : 225 m

Puis départ vers la réserve naturelle nationale de **Creag Meagaidh**.

Dîner en cours de journée.

Randonnée magnifique dans le massif du Creag Meagaidh.

Cette randonnée traverse une belle forêt puis monte à un point de vue sous la montagne de Creag Meagaidh. Pour avoir une idée précise de ce qui rend Creag Meagaidh spécial, continuez à remonter le vallon depuis le point culminant du sentier Allt Dubh. Cela vous emmène à Coire Ardair - un endroit sauvage mais paisible avec un lochan sous des falaises spectaculaires.

Heures de marche : environ 4h

Distance : 10 km (aller-retour)

Dénivelé + : 400 m

Dénivelé - : 400 m

Retour vers Spean Bridge.

Souper et nuit dans la région de Spean Bridge / Fort William

JOUR 6 | 7 juin : FORT WILLIAM / NORD DE L'ÎLE DE SKYE (environ 160km - 2h30 + traversée en ferry)

Petit-déjeuner écossais

Aujourd'hui, départ pour **l'île spectaculaire de Skye**.

La beauté de l'île de Skye a attiré un grand nombre d'artistes, d'écrivains, et de voyageurs pendant des siècles. L'île est réputée pour ses paysages, souvent considérés comme les plus beaux de Grande-Bretagne. Certains aiment se plonger dans l'ambiance paisible et étrange de l'île, qui subsiste malgré le nouveau pont et l'explosion de l'industrie touristique. Ces lieux sont aussi un bastion de la culture gaélique et baignés par les souvenirs romantiques de Flora MacDonald et de "Bonny" Prince Charlie.

Vous embarquerez à bord d'un **traversier** au départ de Mallaig (la traversée peut se faire au retour).

Dîner en cours de journée

Nous explorerons la partie nord de l'île connue sous le nom de **Quiraing**, l'une de ses zones géologiques les plus spectaculaires. Ce "paysage enchanté" nous réserve des vues incroyables, avec ses étranges formations rocheuses. Un lieu magique. La randonnée vous mènera des sommets escarpés aux grands plateaux verts et vers les pinnacles rocheux.



Heures de marche : entre 3h30 et 4h

Distance Parcourue : 6.5 km

Dénivelé + : 375 m

Dénivelé - : 375 m

Installation à votre hébergement.

Souper et nuit sur l'île de Skye.

JOUR 7 | 8 juin : SUD DE L'ILE DE SKYE (environ 100km - 2h)

Petit-déjeuner écossais.

Aujourd'hui nous **randonnons autour du Loch Coruisk**, situé au cœur des montagnes Cuillins.

Sans doute le plus spectaculaire et le plus éloigné de tous les lacs d'Ecosse ! **Accessible uniquement en bateau**, ce lac est entouré d'impressionnantes montagnes. Un coin magique, entouré de légendes anciennes selon lesquelles un Kelpie - créature légendaire de la mythologie écossaise - habiterait les eaux. Nous aurons l'occasion d'observer les phoques qui résident à proximité.

Heures de marche : entre 3h30 et 4h30

Distance Parcourue : 7 km

Dénivelé + : 125 m

Dénivelé - : 125 m

Traversée en bateau de Elgol au Loch Coruisk - aller/retour (*max 40 passagers*).

7km / 45min de traversée aller et 45min de traversée retour – Départ : 9.00/9.15am, 10.45am

Ouvert d'avril à octobre / 7 jours par semaine – ***selon les conditions météo.***

Dîner en cours de journée.

Transfert à votre hébergement.

Souper et nuit à Kyle of Lochalsh / Plockton.



JOUR 8 | 9 juin : KYLE OF LOCHALSH / KINTAIL / LOCH NESS / INVERNESS (environ 140km - 2h30)

Petit-déjeuner écossais.

Ce matin nous quittons l'île de Skye.

Nous entamons la journée avec une **promenade qui nous mène au sommet de Biod an Fhithich** (la pointe des corbeaux) ; nous profitons du panorama magnifique sur la crête de Forcan et sur le Loch Duich.

Heures de marche : entre 4h30 et 5h30

Distance Parcourue : 7 km

Dénivelé + : 650 m

Dénivelé - : 650 m

Poursuite vers Inverness en passant par les rives mystiques du **loch Ness**.

Le loch Ness est un surprenant lac de 38,5 km de long situé dans le Great Glen faisant partie du Caledonian Canal qui relie Fort William avec Inverness. Il fait jusqu'à 213 m de profondeur et contient le plus grand volume d'eau fraîche des îles de Grande-Bretagne. Il est connu dans le monde entier pour son mystérieux habitant le monstre du loch Ness, Nessie.

Dîner en cours de journée.

Installation à l'hébergement.

Souper et nuit dans la région d'Inverness.

JOUR 9 | 10 juin : INVERNESS / NEWTOWNMORE OU AVIEMORE (environ 50/75 km - 1h/1h30 selon hôtel réservé)

Petit-déjeuner écossais.

Journée libre de détente ou exploration sur Inverness.

Capitale des Highlands, Inverness est l'une des villes britanniques le plus dynamiques. Centre de commerce des Highlands, Inverness occupe un site enchanteur à l'embouchure de la Ness, à l'extrémité nord du Great Glen. Inverness aurait été fondée par le roi David au XII^{ème} siècle, mais peu d'édifices ont survécu à son passé tumultueux : sa partie la plus ancienne date, pour l'essentiel, des années qui suivirent l'achèvement du canal calédonien, en 1822.

Dîner en cours de journée

LE PETIT PLUS EN OPTION ! (Voir suppléments) :

Visite du champ de bataille de Culloden et son centre des visiteurs.

La lande de Culloden (Drummossie) servit de champ de bataille lors de la révolte jacobite, le 16 avril 1746. Culloden, dernière bataille livrée sur le sol anglais, mit un terme définitif aux ambitions de restauration de Stuart. Elle mit également un terme à la puissance des Highlanders, rendus célèbres par leur lourde épée. C'est après cette bataille également que les Anglais victorieux interdirent le port du tartan, symbole de la révolte jacobite.

En fin de journée, nous prenons la route en direction de Newtonmore / Aviemore.

Installation à l'hébergement.

Souper et nuit dans la région de Newtonmore ou Aviemore.



JOUR 10 | 11 juin : CAIRNGORMS NATIONAL PARK (environ 13/30km - 25/45 mins selon hôtel réservé)

Petit-déjeuner écossais.

Nous découvrons la forêt de Rothiemurchus et de Glenmore du parc national de Cairngorms.

Au cœur des Highlands Écossais, le Parc National de Cairngorms est le plus grand parc du Royaume-Uni, un des sites les plus importants et conserve pour sa variété de villages et communautés traditionnelles et uniques. Vous y trouverez la plus haute et la plus importante chaîne de montagnes britannique, ces plus grandes forêts, de spectaculaires rivières et lacs, landes et terres agricoles, un havre de paix pour la vie sauvage.

Randonnée dans le parc, au cœur de la forêt de pins écossaises, en admirant la vue des Cairngorms Mountains.

Cette superbe promenade comprend un court ravin et comprend des sections forêts de Rothiemurchus et de Glenmore, ainsi qu'une promenade le long des rives sud du Loch Morlich.

Heures de marche : entre 5h30 et 6h00

Distance : 14 km

Dénivelé + : 425 m

Dénivelé - : 425 m

Dîner en cours de journée.

Retour à votre hébergement.

Souper et nuit dans la région de Newtonmore ou Aviemore.

JOUR 11 | 12 juin : AVIEMORE – EDIMBOURG (environ 190km – 3h)

Petit-déjeuner écossais.

Route vers Edimbourg en passant par **Pitlochry**, charmante petite ville de villégiature mise à la mode par la reine Victoria, aux portes des Highlands.

Arrêt en cours de route pour une **randonnée sur le Ben Vrackie**.

Ben Vrackie est indélébile associé à la ville de Pitlochry à son pied, et a longtemps été une ascension extrêmement populaire pour ceux qui visitent la ville. Le sommet est un excellent point de vue et l'ascension suit de bons sentiers à travers les bois, les landes ouvertes et le pittoresque Loch a 'Choire.

Heures de marche : entre 4h et 4h30

Distance : 10 km

Dénivelé + : 600 m

Dénivelé - : 600 m

Dîner en cours de journée.

Continuation vers Edimbourg et installation à votre hébergement.

Souper et nuit dans la région d'Edimbourg.



JOUR 12 | 13 juin : EDIMBOURG

Petit-déjeuner écossais.

Tour panoramique d'Édimbourg, la capitale écossaise.

Édimbourg est une ville véritablement spectaculaire, avec son horizon de flèches et de créneaux, ses pitons rocheux et ses colonnes classiques. Personne ne résiste au charme de ses voûtes et de ses ruelles, de son cadre spectaculaire, de son richissime patrimoine architectural et de sa vigueur culturelle. La vieille ville, traversée par un dédale irrégulier d'allées et de venelles, est séparée de la ville nouvelle, au tracé régulier, par les Princes Street Gardens. Quelque 16 000 édifices anciens, dont des chefs-d'œuvre de l'architecture victorienne, sont classés monuments historiques. Du haut de son éperon rocheux, en plein cœur de la ville, le château d'Édimbourg domine cet ensemble contrasté.

Visite du château d'Édimbourg */**

Le château domine le centre-ville. Il coiffe le sommet d'un volcan éteint transformé par l'érosion glaciaire en un piton abrupt avec trois faces presque verticales. Jouant un rôle central dans l'histoire écossaise, il a souvent changé de mains au fil des siècles et des luttes entre Écossais et Anglais. Le château, délaissé depuis le milieu du XVIII^e siècle, devait retrouver au siècle suivant son statut de symbole de l'Écosse, en grande partie grâce aux écrits de sir Walter Scott. Dans l'enceinte du château, découverte de la Pierre de la Destinée, des appartements des rois Stuart ainsi que des Joyaux de la Couronne, les plus anciens d'Europe.

** Visite libre. Le guidage à l'intérieur des bâtiments n'est pas autorisé ; dans les salles, seuls les Stewarts peuvent éventuellement répondre à quelques questions (en anglais). Le guide fera une introduction avant d'entrer et à certains endroits autorisés ; le groupe pourra alors découvrir le château à son propre rythme*

Dîner en cours de visite.

Après-midi libre à Édimbourg.



LE PETIT PLUS EN OPTION ! (Voir suppléments) : en remplacement du temps libre (choisir 1 entrée au maximum)

Dégustez un « Afternoon Tea » au château d'Edimbourg !

Dans l'élégant café Queen Anne, vous pourrez goûter à un véritable « Afternoon Tea », comprenant un délicieux thé, une variété de petits canapés salés, mais aussi un délicieux scone fait maison accompagné de sa crème fouettée et sa confiture, ou encore de succulents gâteaux, tout droit sortis de la pâtisserie du château

OU

Visite du palais de Holyroodhouse*

Ce palais est à l'origine un monastère fondé par David Ier d'Écosse en 1128. Il a servi comme résidence principale des rois et reines d'Écosse depuis le XVe siècle ainsi qu'à la reine Elizabeth II lors de ses séjours en Écosse. Le palais se situe à Édimbourg, dans le bas du Royal Mile, l'artère principale qui relie le palais de Holyrood au château.

* Visite avec audioguide - fermé au public lorsque la reine séjourne à Edimbourg et les accès au site sont interdits à la circulation. Les visites peuvent être suspendues sans préavis

OU

Visite du musée National d'Ecosse* (visite libre)

Son but principal est de transmettre une culture et un savoir faisant partie du patrimoine écossais. Traditions, histoire sont tour à tour évoqués, décortiqués et analysés dans un souci pédagogique permanent. Les collections de l'institution passent en revue les domaines aussi variés que la science, la nature ou l'art, soit la culture dans sa définition la plus large. La radiographie du pays évoque ainsi aussi bien la Préhistoire que le Moyen-âge, la Renaissance ou l'ère moderne. De nombreuses expositions temporaires ont également cours toute l'année.

OU

Visite du Royal Yacht Britannia*

Le Britannia est le dernier Yacht Royal britannique, en service de 1953 à 1997. Dernier d'une longue lignée de yachts royaux, il fut construit par les chantiers John Brown and Co à Clydeland en Écosse. Il fut baptisé par la reine Élisabeth II le 16 mars 1953. Il mesure 125 mètres de long pour un tonnage de 5860 tonnes. Armé par la Royal Navy, il a effectué en 44 ans, 968 voyages officiels sur toutes les mers du monde avec la reine ou un membre de la famille royale. Véritable ambassade flottante britannique, il a fait son dernier voyage à Hong-Kong lors de la rétrocession de cette colonie à la Chine.* visite avec audio-guide

Retour à l'hébergement.

Ce soir vous assisterez au Spirit of Scotland Show

Situé dans la nouvelle ville à Edimbourg, le Spirit of Scotland Show est animé par des musiciens accomplis.

Laissez-vous entraîner au son de la cornemuse, de la guitare, du violon et de bien d'autres instruments. Profitez d'un spectacle de danse tout en profitant d'un délicieux dîner à 3 plats. Si le cœur vous en dit vous aurez l'occasion de déguster le fameux haggis écossais, à base de panse de brebis.

Souper à 3 plats au choix (entrée, plat principal, dessert, thé/café) et spectacle, incluant les transferts et le guide.

**Les lundi, jeudi, vendredi et dimanche de mars à novembre - sous réserve du calendrier*

Retour à l'hébergement.

Nuit dans la région d'Edimbourg.



Jour 13 | 14 juin : EDIMBOURG ET RETOUR (environ 12km – 30 mins)

Petit-déjeuner écossais.

En fonction de l'horaire de départ, temps libre à Edimbourg.

Transfert groupé à l'aéroport d'Edimbourg pour le vol de retour. *Si votre vol n'est pas sur le même horaire, vous devez vous rendre par vos soins vers l'aéroport.*

Formalités, départ et fin de voyage.



BUDGET

L'Écosse : des Highlands à l'île de Skye (2 au 14 juin 2022)	Tarif en \$CAD par personne en occupation double
Portion terrestre du voyage – base 12 à 16 voyageurs	5460,00\$
Portion Aérienne internationale départ d'Ottawa (estimé)	1600,00\$
<i>Budget du voyage si vous êtes 10 voyageurs</i>	<i>5945,00\$</i>

Le paiement se fera par virement Interac ou par chèque. Les vols et assurances peuvent être payés par carte de crédit.

Le prix comprend :

- **L'hébergement pour 12 nuits** en chambre twin / double avec salle de bain privée
 - 3 nuits en hôtels non classés ou 3* centre-ville à Edimbourg
 - 9 nuits en guesthouse et/ou petits hôtels non classés ou 3* excentrés (selon taille du groupe et disponibilité au moment de la réservation)
- **La pension complète** du souper du premier jour au déjeuner du jour de départ, soit :
 - 12 x (petits) déjeuners écossais
 - 11 x dîners - soit dîners sous forme de panier repas (ex. : sandwich, fruit, paquet de chips, boisson) OU dîner à 2 plats avec menu fixe (plat principal, dessert, thé/café) dans des restaurants / hôtels locaux selon le programme de la journée
 - 12 x soupers à 3 plats au choix (entrée, plat principal, dessert, thé/café) à l'hôtel (sauf le dernier soir, à la salle de spectacle)
- **Les droits d'entrée sur les sites mentionnés**
 - les randonnées selon le programme
 - une visite de distillerie de whisky et dégustation (*selon disponibilité, pourra avoir lieu à un autre endroit du circuit*)
 - le château d'Edimbourg (visite libre)
 - les tours panoramiques et arrêts photo selon programme
- **L'excursion en bateau sur le Loch Katrine (1h)**
- **La traversée en ferry de Mallaig à Armadale, aller simple** (Île de Skye)
- **La traversée en bateau de Elgol au Loch Coruisk – aller/retour**
- **Le transfert groupé aéroport - hôtel - aéroport** les jours 1 et 13
- **L'assistance francophone pour le transfert aéroport groupé** les jours 1 et 13
- **Le guide francophone** pendant 11 jours suivant programme (9h - 17h30) du jour 2 au jour 12
- **L'autocar moderne** pendant 11 jours suivant programme (9h - 17h30) du jour 1 au jour 12
- **1 x transfert en soirée en autocar** (retour du chauffeur avant minuit) - le jour 12
- **2 x assistance du guide en soirée** (retour du guide avant minuit) - les jours 1 et 12
- **Les services et taxes aux taux en vigueur**



Le prix ne comprend pas :

- Les vols internationaux (voir estimation) et les transferts aéroport si vol différent de celui du groupe
- Les assurances personnelles
- Les repas du J1 (midi) et du J13 (midi et soir)
- Les pourboires et les dépenses personnelles
- Les boissons
- Le port des bagages dans les hôtels
- Le supplément pour occupation simple **(830,00\$)**

Suppléments pour les activités en option (si prise par tout le monde) :

- Visite du champ de bataille de Culloden et son centre des visiteurs : 25\$ par personne
- Dégustez un « Afternoon Tea » au château d'Edimbourg (incluant thé, sandwiches, gâteau et scone) : 55\$ par personne
- Visite du palais de Holyrood house incluant Queen's Gallery : 50\$ par personne
- Visite du musée National d'Ecosse (visite libre) : Entrée gratuite
- Visite du Royal Yacht Britannia avec audio-guide : 35\$ par personne



COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

ACCOMPAGNEMENT

Guide local francophone sur 11 jours.

NIVEAU

2/5 : 4h à 6h de marche par jour environ. Dénivelé positif de 300 à 500 mètres.

Bonne condition physique requise. Les randonnées nécessitent que les clients puissent tous suivre la promenade : bonne forme physique, bon équipement (chaussures adaptées, vêtements de pluie le cas échéant).

TRANSFERTS

Tous les transferts décrits au programme en véhicule de 29 places.

HÉBERGEMENT

En chambre double avec salle d'eau (hébergement normes écossaises).

De nombreux hôtels de la région des Highlands et à l'extérieur des grandes villes peuvent être dans un style traditionnel avec un service de base. Les caractéristiques des chambres (qualité, taille) peuvent paraître inférieures à celles des standards canadiens, sachez cependant qu'elles sont dues à l'ancienneté des bâtiments et participent donc au charme et au folklore d'un hébergement en Ecosse !

Notre offre de prix est basée sur un logement en chambre double pour 2 personnes. Le supplément en chambre individuelle ne garantit pas un hébergement en chambre double à usage simple. Il est possible que la chambre ne dispose que d'un lit simple et qu'elle soit de taille modeste.

En Écosse, de nombreux hôtels ne disposent pas d'ascenseur. Ceci sera à reconfirmer selon les hôtels disponibles.

Merci de noter que ces hébergements ne sont donnés qu'à titre indicatif. Nous ne pouvons, au stade de la cotation, garantir que ces hôtels seront disponibles aux dates réservées.

Suggestion	Situation	Nb de nuitées	Catégorie
Mercure Hotel Princes Street / Premier Inn Lauriston Place ou similaire	Edimbourg	1	***
Guesthouse OU Winnock Hotel / Buchanan Arms Hotel ou similaire	Drymen, Région de Stirling	1	***
Guesthouse OU Ballacullish Hotel / Lodge on the Loch hotel/ Cruachan Hotel ou similaire	Région de Fort William*	3	**/**
Guesthouse OU Cuillin Hills Hotel ou similaire	Portree Région de l'île de Skye	1	***



Guesthouse OU Plockton Hotel / Kings Arms hotel ou similaire	Kyle of Localsh / Plockton Région de l'île de Skye	1	***
Guesthouse OU Royal Highland Hotel ou similaire	Région Inverness	1	***
Guesthouse OU Duke of Gordon Hotel ou similaire	Région d'Aviemore / Newtownmore	2	***
Mercure Hotel Princes Street / Premier Inn Lauriston Place ou similaire	Edimbourg	2	***

NOURRITURE

12 déjeuners*, 11 dîners pique-niques, 12 soupers (entrée, plat principal et dessert) dans les hébergements ou restaurants.

Ne sont pas compris : le dîner (midi) du J1, et les repas du J13 (midi et soir)

** Certains hôtels en Ecosse ne servent pas de petits déjeuners écossais, mais uniquement un petit déjeuner continental sous forme de buffet. Ceci est à reconfirmer lors de la réservation définitive du groupe.*

DURÉE

13 jours / 12 nuits

DATES DE VOYAGE

2 au 14 juin 2022



L'ESPRIT TERRES D'AVENTURE

Depuis 1976, nous explorons le monde à pied avec une curiosité insatiable et une passion intacte. Silences des déserts, chemins de terre, sommets mythiques, fêtes du monde... nous aimons la planète et ceux qui la peuplent. Les sourires du bout du monde et les lumières des grands espaces guident nos pas et la conception de nos voyages. Conseillers, concepteurs de voyages, guides, partenaires... tous les collaborateurs Terdav sont animés de la même volonté : placer votre voyage sous le signe de l'inoubliable et du partage, dans le respect de vos hôtes et de l'environnement.

NOS VALEURS



L'Exploration



La Marche



La Rencontre



Les Lieux Mythiques



L'Écologie



Les Grands Espaces

TOURISME RESPONSABLE



Des voyages 100% carbone neutre

Terdav Canada compense 100% des émissions de CO2 générées par le transport aérien et terrestre de votre voyage. Au travers de nos projets de reforestation, nous contribuons chaque année à la captation de centaines de milliers de tonnes de gaz à effet de serre, équivalent à la totalité des émissions liées à nos voyages. Ces projets sont toujours porteurs d'un objectif de développement économique autonome pour les populations locales. Pour en savoir plus www.insolitesbatisseurs.org

Agir pour un tourisme responsable

Nous avons toujours eu à cœur de développer un tourisme responsable. Depuis son origine, Terres d'Aventure créé des voyages différents grâce à toutes les ressources de la terre, mais avec le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures. Terres d'Aventure est membre fondateur de l'association ATR (Agir pour un Tourisme responsable). Au travers de son label, ATR poursuit plusieurs objectifs : Diffuser les bonnes pratiques du tourisme responsable ; Développer des relations s'appuyant sur les bonnes pratiques sociales et environnementales avec l'ensemble des acteurs du tourisme dans les destinations : Promouvoir en France toutes les actions de ses membres visant à agir socialement tout en diminuant l'impact environnemental de chacun.

Protection des sites

L'équilibre écologique des régions que vous allez traverser est très précaire. La permanence des flux touristiques, même en groupes restreints, le perturbe d'autant plus rapidement. Dans l'intérêt de tous, chaque participant est responsable de la propreté et de l'état des lieux qu'il traverse et où il campe le cas échéant. La lutte contre la pollution doit être l'affaire de chacun. Même si vous constatez que certains sites sont déjà pollués, vous devez ramasser tous vos papiers, mouchoirs en papier, boîtes, etc.



CONDITIONS DE VENTE

Terres d'Aventure définit ses conditions de vente (CDV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation.

Nous attirons votre attention sur le fait que les circuits accompagnés et les voyages sur mesure proposés depuis notre site Internet www.terdav.ca sont, au sens de la réglementation en vigueur, un forfait.

1. NOS OFFRES DE VOYAGES

Nos offres de voyage comprennent (1) des circuits accompagnés à réaliser en groupe, (2) des voyages sur mesure à concevoir, selon vos envies du moment avec l'aide de l'un de nos conseillers, ou encore (3) des circuits en liberté vous permettant de randonner en autonomie sans guide.

Sont seules considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur la fiche technique du voyage accessible en vue de votre inscription auprès de Terres d'Aventure ou sur le site Internet www.terdav.ca. En cas de contradiction entre les informations d'un voyage contenues dans notre offre (brochure, site Internet...) et celles figurant sur la fiche technique disponible auprès de Terres d'Aventure ou sur son site Internet, ces dernières prévaudront.

1.1 - LES CIRCUITS ACCOMPAGNÉS ET LES VOYAGES EN FAMILLE

Depuis notre site Internet www.terdav.ca, et pour chacun de nos circuits accompagnés, nous mettons à votre disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités du voyage. Vous pourrez notamment consulter (i) le programme du circuit jour par jour, (ii) des informations pratiques sur la destination envisagée et (iii) prendre connaissance de toutes informations utiles pour sa réalisation (niveau d'implication physique, nombre minimum de participants). Une rubrique « Date et Prix » vous permettra d'avoir une indication sur le prix du voyage à la date envisagée.

Nos circuits sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leur âge et leur aptitude physique rendent possible la réalisation du circuit dans des conditions normales.

Nous vous précisons que nous proposons des circuits spécialement conçus pour les familles et ils sont proposés uniquement aux participants qui voyagent avec au moins un enfant mineur.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations mentionnant le niveau d'implication physique requis pour entreprendre le séjour envisagé. Il incombe donc à chaque participant de déterminer en fonction des informations délivrées s'il dispose des capacités nécessaires pour réaliser le séjour.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de Terres d'Aventure ainsi que de tout spécialiste (ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre ce circuit.

1.2 - LES VOYAGES SUR MESURE

Vous avez la possibilité de réaliser un séjour personnalisé avec l'aide de nos conseillers. Il vous suffit de faire une demande de devis en agence et/ou via notre site Internet à la rubrique « Voyages sur Mesure ».

1.3 - LES VOYAGES EN LIBERTÉ

Les circuits « Liberté » vous permettent de randonner en autonomie sans guide, où vous voulez, avec qui vous voulez, quand vous voulez sans vous soucier de l'organisation ni de la logistique. Nous vous proposons un itinéraire (circuit) pour lequel nous réservons vos hébergements ainsi que, le cas échéant, les transferts de bagages et vous recevez toute la documentation nécessaire à votre voyage. Compte tenu de la spécificité de ces voyages, un minimum de deux personnes adultes peut être requis. Dans ce cas, aucune inscription individuelle ne sera acceptée par Terres d'Aventure (sauf accord donné au préalable par le spécialiste en fonction de la destination), et pour un groupe de deux voyageurs, l'inscription se fait obligatoirement sur le même dossier. L'annulation par l'un des voyageurs impliquera nécessairement l'annulation du dossier. Les frais d'annulation prévus aux conditions générales de vente sont alors applicables aux deux voyageurs.

2. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Nous vous invitons à vous rendre dans l'une de nos agences et/ou sur notre site Internet www.terdav.ca (2.1) poser une option (2.2) faire une demande de devis et/ou (2.3) procéder à une inscription pour réaliser un voyage Terres d'Aventure.

2.1 - POSER UNE OPTION

Nous vous proposons de poser une option depuis notre site Internet et ainsi manifester votre intérêt pour le séjour sélectionné, sans engagement financier de votre part à la date de dépôt de l'option.

Cette pose d'option vous permet de réserver une place ou plusieurs places pendant une durée déterminée au tarif en vigueur à la date de dépôt de l'option.

Au-delà de la date de validité de l'option, les conditions tarifaires énoncées dans l'option sont caduques et la disponibilité des places ne sera plus garantie.

2.2 - DEMANDE DE DEVIS POUR LES VOYAGES SUR MESURE

Si vous êtes intéressés par un voyage personnalisé à vos dates et avec les voyageurs de votre choix, nous vous invitons à formuler une demande de devis sur notre site Internet depuis la rubrique dédiée.

2.3 - INSCRIPTION

Une inscription est ferme et définitive dès lors que le bulletin d'inscription (BI) est complété et signé et que le montant de l'acompte ou le prix total du voyage (selon la date du départ du voyage) a été réglé conformément à la procédure décrite à l'article 3 des présentes.

À réception de votre inscription, Terres d'Aventure procédera à l'envoi de la facture après vérification de l'encaissement du prix réglé et de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible à votre date de départ, Terres d'Aventure procédera au remboursement intégral des sommes versées

dans les meilleurs délais et sans retenue d'aucune somme.

L'inscription doit être effectuée aux noms et prénoms des voyageurs tels qu'ils figurent sur le passeport utilisé pour le voyage. Si les noms et prénoms sont changés après l'inscription, des frais de modification ou de rachat de titres de transport (notamment avion) seront facturés par Terres d'Aventure. Il relève de la responsabilité de chaque voyageur de vérifier la conformité de l'orthographe des noms et prénoms figurant sur les documents de voyage (billets, visa, etc.) avec ceux inscrits sur le passeport. En cas de non-conformité, vous n'aurez droit à aucun remboursement en cas de refus d'embarquement.

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au voyage s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par Terres d'Aventure concernant le voyage.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1 - MODALITÉS DE PAIEMENT DES PORTIONS TERRESTRES

a) Pour toute inscription à nos voyages (hors croisières et/ou hébergement en bateau) :

- Pour toute inscription réalisée à plus de 60 jours de la date du départ du voyage, il sera procédé à un encaissement par Terres d'Aventure d'un acompte de 35 % du prix total des portions terrestres par virement Interac (non remboursable).

Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part et être encaissé par Terres d'Aventure au plus tard 60 jours avant la date du départ, par virement Interac.

Tout retard dans le paiement d'un acompte et/ou du solde du prix sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 6 ci-après.

- Pour toute inscription à moins de 60 jours de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du prix total du voyage.

b) Pour toute inscription sur une croisière et/ou un voyage avec un hébergement en bateau :

- À plus de 90 jours de la date du départ, versement à l'inscription d'un premier acompte de 35 % du prix total, puis un nouveau versement d'un acompte de 30 % du prix total à 90 jours de la date du départ et règlement du solde au plus tard à 60 jours de la date du départ.

- Entre 90 et 60 jours du départ, versement à l'inscription d'un acompte de 60 % du prix total et règlement du solde à 60 jours de la date du départ.

- À moins de 60 jours du départ, paiement à l'inscription du prix total du voyage (y inclus frais d'inscription et prime d'assurance).

Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 60 jours avant le départ. Tout retard dans le paiement d'un acompte et/ou du solde du prix sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 6 ci-après.

c) Frais d'inscription

Pour toute inscription sur un circuit, il vous sera facturé des frais de 55\$CAD par personne taxes incluses.

3.2 - MODALITÉS DE PAIEMENT DES PORTIONS AÉRIENNES

La totalité du montant des portions aériennes est payable, par carte de crédit, immédiatement pour émettre un billet d'avion. Il est à noter que le prix d'un vol n'est jamais garanti avant le paiement complet et qu'il augmente généralement à l'approche de la date de départ.

3.3 - MOYENS DE PAIEMENT

Vous pourrez procéder au paiement de votre voyage par virement Interac à l'adresse suivante : comptabilite@terdav.ca.

3.4 - FACTURE

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Terres d'Aventure, il sera adressé à la personne signataire du bulletin d'inscription une facture au plus tard dans les 15 jours suivant tout encaissement.

4. INFORMATIONS VOYAGE

4.1 - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport de validité, document qui sera utilisé(e) pour réaliser le voyage envisagé ainsi que tous autre(s) document(s) ou justificatifs (visa/ autorisations de sortie de territoire, etc.) nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons que certains pays et/ou prestataires (notamment, les autorités douanières, les compagnies aériennes...) requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et/ou des exigences relatives à leur système de réservation et/ou de contrôle.

À cet effet, nous pourrions être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes :

- Vos nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe qui figurent sur le passeport (si la destination le permet) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA...);
- Données relatives à un besoin d'assistance (enfants, personnes à mobilité réduite ou autres).

Il est important de préciser que si vous devez de votre côté remplir des formulaires administratifs pour l'accomplissement de votre voyage, vous devrez les renseigner avec les mêmes informations que celles transmises à Terres d'Aventure, à savoir, nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe. À défaut de respecter cette procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire (transit ou destination finale).

Un voyageur, qui ne pourrait utiliser les titres de transports mis à sa disposition, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire requis, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage. Terres d'Aventure ne pourra, en aucun cas, être tenue

pour responsable des conséquences de l'observation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex. perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion...).

4.2 - INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES SANITAIRES

Nous vous recommandons de consulter régulièrement avant votre départ la fiche pays relative au(x) pays de votre voyage sur le site du Gouvernement du Canada <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>, rubrique « Conseils aux voyageurs ».

Risques sanitaires : nous vous recommandons également de consulter régulièrement les informations sur les risques du (des) pays de votre voyage et suivez les recommandations disponibles sur les sites (1) du Gouvernement du Canada :

<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>, / et (2) de l'Organisation mondiale de la Santé : www.who.int/fr/

4.3 - ACCESSIBILITÉ

Nos séjours requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et en conséquence tous nos séjours ne sont pas adaptables et/ou accessibles à tous.

Nous vous invitons à nous contacter pour avoir de plus amples informations sur toutes questions relevant de l'accessibilité de nos voyages et pour tout besoin d'assistance au titre de votre transport en particulier en aéroport et/ou pendant les trajets.

4.4 - VOYAGEURS MINEURS

4.4.1 Inscription

Terres d'Aventure accepte d'inscrire des voyageurs mineurs. Les demandes d'inscription de mineurs pour un voyage non accompagnés de leurs parents ou tuteurs, sous réserve de l'accord préalable de Terres d'Aventure, devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ».

En fonction de la destination, les mineurs doivent être en possession des documents administratifs requis : passeport à leur nom, d'une autorisation de sortie de territoire et/ou d'un visa. Il convient au préalable de se renseigner sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>.

4.4.2 Mineurs voyageant sans leurs parents, tuteurs ou autres personnes majeures

L'enfant mineur qui voyage sans ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : passeport selon les exigences du pays de destination ;
- Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale ;
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire.

4.4.3 Mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures

Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (passeport). Le voyageur mineur devra également se munir en permanence au cours du voyage des coordonnées (nom, adresse et numéros de téléphone) de ses parents afin de pouvoir établir un contact direct avec ces derniers. Certains pays peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

5. MODIFICATIONS / INTERRUPTION DES PRESTATIONS DEMANDÉES PAR LE VOYAGEUR

5.1 - PRESTATIONS DE TRANSPORT

Après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/ prénoms du ou des voyageur(s) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être acquitté par le(s) voyageur(s), auprès de Terres d'Aventure, avant le départ.

5.2 - AUTRES PRESTATIONS

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, les frais induits par toute demande de modification (ajouts ou retrais) de prestations de voyage, seront à la charge des voyageurs et à régler par tous moyens auprès de Terres d'Aventure. Faute de règlement, Terres d'Aventure ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

À compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non-réalisation de toute ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès de Terres d'Aventure ou des prestataires désignés.

5.3 - CAS PARTICULIERS

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

6. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION/ RÉSOLUTION

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Terres d'Aventure et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

La prime d'assurance, les frais d'inscription, les frais de visa et d'envoi du passeport ne sont remboursables ni par Terres d'Aventure ni par l'assureur.

En cas d'annulation de votre voyage, il sera fait application des dispositions énoncées au présent article.

6.1 - ANNULATION/RÉSOLUTION PAR TOUS LES PARTICIPANTS

6.1.1 Barème de frais d'annulation/résolution pour tous les voyages Terres d'Aventure (hors croisières et/ou voyages comportant un hébergement en bateau), il sera facturé les frais d'annulation/résolution ci-dessous :

- À plus de 60 jours du départ : 35% du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- À moins de 60 jours du départ : 100% du prix total du voyage, hors prime d'assurance.

6.1.2 Barème de frais d'annulation/résolution avec croisières et/ou voyages avec hébergement en bateau, il sera facturé les frais d'annulation/ résolution ci-dessous :

- Plus de 120 jours avant la date du départ : 35 % du prix total du voyage ;
- De 120 à 46 jours : 60 % du prix total du voyage ;
- Moins de 46 jours : 100 % du prix total du voyage.

6.1.3 Barème de frais d'annulation/résolution des portions aériennes : Compte tenu des délais imposés par les compagnies aériennes, nous sommes contraints d'émettre chaque billet au moment de la réservation. Dès l'émission de ce billet et

quelle que soit la date d'annulation, les frais d'annulation de la portion aérienne sont égaux à 100% du prix du billet.

Pour toute annulation/résolution, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Terres d'Aventure et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

6.2 - ANNULATION/RÉSOLUTION PAR CERTAINS PARTICIPANTS ET MAINTIEN DU VOYAGE POUR LES AUTRES (APPLICABLE POUR LES VOYAGES PRIVATISÉS ET/OU SUR MESURE)

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un voyage privatisé et/ou sur mesure annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, il sera facturé pour celui ou ceux qui annule(nt) :

- les frais d'annulation visés à l'article 6.1 ci-dessus ainsi que ;
- Les frais et/ou les divers coûts engagés par Terres d'Aventure pour permettre le maintien du voyage souscrit au même prix pour les participants déjà inscrits et qui maintiennent leur participation au voyage. En tout état de cause, le prix d'un voyage privatisé et/ou sur mesure est fixé en fonction d'un nombre de participants déterminé et des prestations nécessaires à la réalisation du voyage. L'annulation d'un ou plusieurs participants a donc un impact direct sur le prix du voyage de tous les participants restants inscrits. Ces frais supplémentaires sont à supporter par le ou les participants qui annule(nt) leur participation au voyage.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Terres d'Aventure et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

7. ASSURANCES

7.1 - Terres d'Aventure vous propose plusieurs solutions d'assurance voyages en partenariat avec des assureurs de confiance.

L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Nous vous précisons qu'il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement la compagnie d'assurance qui garantit votre voyage pour déclencher l'assurance. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance et les frais de visa ne sont remboursables ni par Terres d'Aventure ni par l'assureur.

Il est fortement conseillé de souscrire à une assurance au moment de l'inscription et/ou de la réservation. Terres d'Aventure vous propose différents types d'assurances : annulation, médicale et frais d'hospitalisation, bagages, etc. L'assurance doit couvrir, entre autres, les frais médicaux liés au Covid-19 à destination ainsi que le montant total du voyage afin que celui-ci soit intégralement remboursable par l'assureur en cas d'annulation. Un document justifiant que votre couverture est suffisante vous sera systématiquement demandé par votre conseiller lors de la réservation.

Les conditions générales et particulières de ces assurances sont consultables sur demande, nous vous invitons à les lire attentivement.

Nous vous précisons qu'il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement la compagnie d'assurance qui garantit votre voyage pour ouvrir un dossier. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance et les frais de visa ne sont remboursables ni par Terres d'Aventure ni par l'assureur.

Terres d'Aventure n'agit pas comme assureur mais en tant qu'intermédiaire.

7.2 - PROCÉDURE DE DÉCLARATION ET DE TRAITEMENT DES DEMANDES

Il vous appartient, avant ou au cours de votre voyage, de contacter l'assureur afin de déclencher l'assurance et de faire valoir vos droits.

7.3 - Chaque voyageur déclare avoir été pleinement informé par Terres d'Aventure de l'importance fondamentale de ces couvertures et de la nécessité absolue d'en être muni avant le départ. En conséquence, la responsabilité de Terres d'Aventure ne saurait être recherchée si un ou plusieurs voyageur(s) n'a/n'ont pas souscrit d'assurance annulation et/ou d'assistance/frais médicaux d'urgence ou a/ont souscrit une convention d'assurance insuffisante.

8. CONDITIONS DE TRANSPORT

8.1 - CHANGEMENTS D'HORAIRES DES TRANSPORTS

Nous ne connaissons pas les horaires exacts de vos transports (ex. : vols) au moment de la diffusion de notre offre de voyages. Pour vous permettre d'appréhender la durée effective de votre séjour et sauf autre précision dans le descriptif du voyage, le premier et le dernier jour du voyage sont généralement consacrés au transport. Pour un voyage depuis le Canada vers une destination vers un autre continent que le continent américain, il sera à prévoir de partir généralement une journée plus tôt et de revenir une journée plus tard que dans le programme diffusé sur notre site web.

Pour le transport aérien, nous vous informons que les horaires des vols peuvent varier jusqu'au départ du voyage, et ce en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes aux compagnies. Nous vous communiquons les horaires dès qu'ils sont confirmés par le transporteur.

Nous vous précisons que les temps d'escales sont généralement déterminés par les compagnies aériennes, selon leurs plans de vol et qu'ils peuvent être modifiés pour des motifs inhérents à la réglementation et à des circonstances extérieures au transporteur, sans que cela puisse constituer un motif d'annulation sans frais.

Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3 h avant.

8.2 - CHANGEMENT D'ITINÉRAIRE, DE GARE, PORT ET/OU D'AÉROPORT :

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires, mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à Terres d'Aventure. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

8.3 - NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE TRANSPORT :

En cas de non-réalisation de la prestation de transport réservée par le fait du voyageur, pour tout motif extérieur à Terres d'Aventure, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le voyageur devra alors, pour pouvoir réaliser le déplacement nécessaire à la poursuite du voyage, acheter à ses frais un ou plusieurs titres de transport.

8.4 - RETARD / ANNULATION DES PRESTATIONS DE TRANSPORT :

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit.

Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage avant la date de départ en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il(s) lui/leur sera/(ont) facturé(s) les frais d'annulation/résolution visés à l'article 6 ci-dessus.

9. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE NOS VOYAGES

9.1 - EXTENSION DE VOTRE CIRCUIT

Nous vous proposons de pouvoir avancer votre date de départ ou de reculer votre date de retour. À cet effet, nous vous invitons à faire votre demande auprès de votre conseiller pour connaître le montant du supplément de prix lié à cette modification.

9.2 - CHAMBRES

Tous nos voyages (sauf mention contraire) sont prévus avec des hébergements en chambre double (deux personnes). Lorsque cela est possible, une chambre individuelle (1 personne) peut être demandée à Terres d'Aventure, avec facturation d'un supplément de prix.

9.3 - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES VOYAGES HAUTE MONTAGNE/SKI ET NEIGE/TERRES ET MERS POLAIRES - TRAIL

Le personnel d'encadrement choisi par Terres d'Aventure et ses partenaires (guides de haute montagne, accompagnateur moyenne montagne ou moniteur de ski) pour accompagner tout groupe de voyageurs est seul juge durant le voyage, de réaliser ou de modifier le programme prévu à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs et le bon déroulement du voyage voire pour faire face à des circonstances imprévues. Il est également habilité à suspendre et/ou interrompre le voyage d'un ou plusieurs voyageur(s) pour des raisons de sécurité.

Une alternative au voyage sera proposée au(x) voyageur(s) concerné(s). En fonction des conditions climatiques et/ou des sommets objets d'ascension, de la condition physique des voyageurs, Terres d'Aventure, via son représentant, pourra être amené à proposer aux voyageurs un programme adapté et/ou la présence d'un guide supplémentaire. Les frais supplémentaires seront à la charge des voyageurs. L'interruption du voyage à l'initiative de tout voyageur ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

9.4 - TAILLE DES GROUPES

- Pour les circuits accompagnés et les voyages familles : Sauf stipulation contraire, la taille maximale des groupes pour nos voyages est de 15 personnes. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé d'un participant dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre personne. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage seront identiques.

- Pour les voyages sur mesure : Pour toutes les demandes de voyageurs qui souhaitent voyager ensemble, nous pouvons adapter l'encadrement et la logistique à la taille du groupe, si la destination le permet.

9.5 - ANNULATION PAR TERRES D'ADVENTURE POUR MANQUE DE PARTICIPANTS

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ;

Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais

engagés par vous restent à votre charge (achat de billets d'avion ou de train, hôtel, matériel nécessaire au voyage...).

9.6 - PRESTATIONS AVANT LE DÉPART ET AU RETOUR DU VOYAGE

Pour chaque voyageur qui organise seul ses prestations avant départ et au retour du voyage (transport, hôtel...) compte tenu des contraintes liées au transport (cf. Article 8), Terres d'Aventure vous recommande d'acheter des prestations (titres de transport et autres...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports / ports / gares raisonnables.

En cas de survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers et/ou du fait du voyageur, qui modifierai(en)t les prestations du voyage souscrites chez Terres d'Aventure et/ou impliquerai(en)t la modification des prestations réservées par le(s) voyageur(s) (non incluses dans votre voyage), Terres d'Aventure ne saurait être tenue de rembourser les frais induits.

10. PRIX

10.1 - CIRCUITS ACCOMPAGNÉS - VOYAGES FAMILLE EN GROUPE

Les prix applicables sont ceux accessibles sur le site Internet pour votre voyage. Le prix par voyage et par voyageur est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionné dans l'offre du circuit.

10.2 - VOYAGES SUR MESURE / EN LIBERTÉ

Nous vous communiquons une indication de budget pour un voyage sans transport pour vous permettre de personnaliser votre voyage en choisissant les dates de voyage, prestations et mode de transport. Le prix du voyage sera celui mentionné sur votre devis personnel émis par Terres d'Aventure, avec une date de validité. Nos devis sont toujours réalisés sous réserve de disponibilité des prestations proposées aux dates du voyage. Afin de réserver ces prestations, le voyageur devra payer le montant du prix figurant dans son devis selon les modalités de l'article 3.

10.3 - POUR TOUTS NOS VOYAGES

Le prix du voyage est ferme, définitif et en dollars canadiens. Toutefois, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, sans possibilité d'annulation/résolution de votre part, pour l'une ou l'autre (ou les deux) évolutions du prix suivantes :

Du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau de taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement dans les ports ou aéroports, Terres d'Aventure vous facturera l'intégralité du coût supplémentaire induit. Votre refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation. Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé à Terres d'Aventure, avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/les voyageur(s). Tout refus de la part du ou des voyageurs restants inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation/résolution de leur part du ou des voyageurs concernés, avec application des frais d'annulation/résolution de l'article 6.

10.4 - Des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires (taxes de séjour, redevances hôtelières [resortfees], frais de stationnement, entrée dans les parcs nationaux...) peuvent être à régler pendant la réalisation du voyage par le voyageur. Ces frais non compris dans le prix total du voyage vous sont indiqués le cas échéant dans l'offre. Nous vous conseillons de vous munir d'un moyen de paiement approprié pour votre voyage.

11. RESPONSABILITÉ

Terres d'Aventure ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s) ;
- Défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs (compagnies aériennes, etc.) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par Terres d'Aventure ;
- Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet de transport ne sera dû par Terres d'Aventure dans cette hypothèse ;
- Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Terres d'Aventure, émeutes étrangères à Terres d'Aventure, incidents techniques ou administratifs extérieurs à Terres d'Aventure, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs ;
- Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, Terres d'Aventure se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs sans recours possible de ces derniers.

- La personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par Terres d'Aventure concernant le voyage de sorte que Terres d'Aventure ne saurait être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la communication de ces informations.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de Terres d'Aventure en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales.

12. RECLAMATIONS

12.1 - EN COURS DE VOYAGE

Nous vous invitons à contacter Terres d'Aventure si vous constatez une non-conformité dans la réalisation des prestations de votre voyage, en composant notre numéro d'urgence dont les coordonnées vous seront communiquées sur les documents remis par Terres d'Aventure. En cas de réclamation, il sera, le cas échéant, tenu compte de votre absence de signalement de toute non-conformité dans la réalisation des prestations au cours de votre voyage dès lors qu'elle pourrait avoir des conséquences financières.

12.2 - APRÈS VOTRE VOYAGE

Chaque voyageur a la possibilité d'adresser une réclamation sur les conditions de réalisation des prestations de son voyage par écrit à Terres d'Aventure, 4035 rue St Ambroise, Bureau 220N, Montréal H2E 1C4 – dans les meilleurs délais suivant la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Les présentes sont régies par les lois du Québec et toute poursuite qui pourrait être intentée contre Terres d'Aventure doit l'être devant les tribunaux de cette province. La nullité de l'une ou l'autre des dispositions des présentes n'a pas pour effet d'annuler ou d'invalider les autres dispositions des présentes.

13. INFORMATIONS PERSONNELLES

Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à Terres d'Aventure lors de votre demande de devis puis inscription. À défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant

pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant des demandes de voyage ou vos voyages, l'exécution de vos demandes (devis, réalisation de prestations de voyage), vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire à votre demande à des infolettres et vous communiquer avec votre accord des informations relatives à Terres d'Aventure et ses partenaires (nouvelautés, produits et services, prospection commerciale et offres personnalisées). Nous tenons à vous informer qu'afin de permettre l'exécution de votre commande de prestations de voyage, vos données seront communiquées aux sociétés affiliées du Groupe et partenaires de Terres d'Aventure, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...). Nos partenaires s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la réalisation de votre voyage, dans le strict respect de vos droits en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur. Terres d'Aventure s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non partenaires.

Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire.

14. MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE VENTE

Terres d'Aventure se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les présentes conditions de vente à tout moment sans préavis. La version en vigueur est affichée sur le Site. La version des conditions de vente applicable à la réservation du voyage est celle en vigueur au jour de la réservation.

15. PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

Les photos et les illustrations figurant sur le site, sur la fiche technique, dans nos brochures, autres publicités et devis ne sont pas contractuelles.

Conditions de vente mises à jour le 21 janvier 2021.



4035 rue St-Ambroise, bureau 220N, H4C 2E1, Montréal
Terres d'Aventure est une marque déposée de Voyageurs du Monde Canada Inc.
N° entreprise du Québec: 1171493514
Dé détenteur d'un permis de voyages du Québec # 70325